

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Lundi 26 août 2019

INFO PRESSE

Lancement du Grand débat entreprises « La parole aux entrepreneurs »

Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge de l'économie et des mesures de relance, a officiellement annoncé le lancement du Grand débat entreprises « La parole aux entrepreneurs », dont la première rencontre est prévue lundi 9 septembre à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC). Objectif : remettre le monde économique local sur les rails de la croissance et de l'emploi, en s'inspirant des mesures prises dans la loi Pacte adoptée en métropole.

Un travail de terrain et de concertation

Depuis le début du mois d'août, plusieurs dizaines de rencontres ont été initiées entre le gouvernement et les principales organisations patronales ainsi que les chambres consulaires. Après un premier round de discussions qui visait à expliquer la philosophie et le cadre général envisagé pour amorcer la relance économique, le gouvernement a engagé une série d'entretiens à caractère technique, afin de recenser les différentes propositions qui viendront alimenter le Grand débat entreprises, de même que les deux projets de loi du pays économique et fiscal en cours de préparation au gouvernement.

Une plateforme de contribution a également été créée, consultable sur : www.debatentreprises.nc

Le Grand débat entreprises : la parole aux entrepreneurs

Programmé à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC), lundi 9 septembre à partir de 18 heures, le Grand débat sera animé par le membre du gouvernement en charge de l'économie et des mesures de relance, Christopher Gygès. Quatre axes sont d'ores et déjà identifiés pour classer les propositions répertoriées sur le terrain :

- la simplification administrative,
- la relance économique,
- la relance du pouvoir d'achat,
- la transformation et la diversification de l'économie.

Deux textes pour porter les mesures de relance économique

Le gouvernement prépare d'ores et déjà deux textes qui seront alimentés par le Grand Débat :

- **une loi du pays sur la relance économique**, qui sera présentée au gouvernement à la mi-octobre. L'objectif principal de ce texte est de simplifier la vie et le fonctionnement des entreprises, en proposant un train de mesures concrètes et pragmatiques, ceci afin qu'elles puissent relancer leur activité rapidement et dans les meilleures conditions.
- **une loi du pays de programmation fiscale**, dont l'adoption est envisagée au mois de mars 2020. Ce texte vise à donner aux entreprises et aux investisseurs, la visibilité et la sécurité nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement sur la durée de la mandature.